Médiateur

Toute personne physique ou morale qui estime, à l'occasion d'une affaire la concernant, qu'une autorité administrative wallonne ou de la Fédération Wallonie-Bruxelles n'a pas agi conformément à la mission de service public qu'elle doit assurer, peut introduire une réclamation individuelle, par écrit ou sur place, auprès du Médiateur de la Wallonie et de la Fédération Wallonie-Bruxelles :

Monsieur Marc BERTRAND
Rue Lucien Namêche, 54
5000 NAMUR
Tél(numéro vert): 0800-19199
Fax: 081/32.19.00
Site web du médiateur
courrier@le-mediateur.be

Dépôt de réclamation en ligne possible ici : Dépôt de réclamation en ligne.

Le médiateur de la Wallonie et de la Fédération Wallonie-Bruxelles traite les réclamations qui concernent le fonctionnement des autorités administratives régionales et/ou communautaires.